Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_05-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2023 - 07 - 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Désignation de deux nouveaux représentants élus au sein du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL_2023_07_05-DE

Suite à la démission de Madame Béatrice JUSTIN-GRUET de ses fonctions de *Conseillère Communautaire*, le Conseil Communautaire est invité à pourvoir le siège devenu vacant au sein du collège des élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal.

D'autre part, compte tenu que les représentants au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal doivent être Conseillers Communautaires, il convient de désigner un nouveau représentant en remplacement de Madame Nathalie BUCHOU, *Adjointe à la Mairie de Saint Hilaire de Riez*, récemment désignée.

Organisme extérieur	Siège à pourvoir
Office de Tourisme Intercommunal	1 siège de suppléant (Saint Gilles Croix de Vie)
	1 siège de suppléant (Saint Hilaire de Riez)

Mesdames Nicole BOULINEAU et Tiphanie JACOMINO se portent candidates.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-7 et L. 5711-1,
Vu le Code du Tourisme et notamment son article L. 133-4 et L.133-5,
Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés du Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,
Vu la délibération n°2020 4 16 du 30 juillet 2020 portant désignation des membres élus du Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal, modifié,
Vu les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,
Vu le rapport,
Considérant qu'un siège est à pourvoir au sein du Comité de l'OTI,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de pourvoir les sièges vacants ainsi qu'il suit :

- **OTI (siège de suppléant vacant) :**
  Candidat : Nicole BOULINEAU
  Nombre de votants : 45,
  Suffrages obtenus : 45,
  Votes blancs : 2,
  Suffrages exprimés : 43.
  Nicole BOULINEAU est déclarée suppléante.
- **OTI (siège de suppléant vacant) :**
  Candidat : Tiphanie JACOMINO
  Nombre de votants : 45,
  Suffrages obtenus : 45,
  Nombre de blancs : 2
  Suffrages exprimés : 43.
  Tiphanie JACOMINO est déclarée suppléante.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Isabelle TESSIER

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 DEC. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 19 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.